

25

LE GÉNÉRAL Vander Smissen

SAUVEUR DE L'ORDRE

PAR

Louis BERTRAND

Rédacteur au *Peuple*

Prix : 5 centimes

En vente chez tous les libraires et marchands de journaux

VENTE EN GROS
A L'ADMINISTRATION DU *Peuple*
12, rue des Sables, 12

1886

LE GÉNÉRAL
Vander Smissen

SAUVEUR DE L'ORDRE

LOUIS HENRI AND

Régiment de Peuple

Prix : 3 centimes

VENTE EN GROS
L'ADMINISTRATION DE L'ORDRE
12, rue des Capucins, 12

**LE GÉNÉRAL
VAN DER SMISSEN**

SAUVEUR DE L'ORDRE

PAR

Louis BERTRAND

Rédacteur au *Peuple*

LE GÉNÉRAL VAN DER SMISSEN

Sauveur de l'ordre

La patrie belge est en proie, depuis quelque temps, à un malaise profond. De toutes parts on n'entend que plaintes et récriminations. Le peuple souffre d'un mal qui n'a qu'un nom : la misère. Partout les salaires sont au plus bas. Partout le nombre des travailleurs qui n'ont pas d'ouvrage augmente sans cesse. Partout, chez les petits commerçants et les petits industriels, la gêne est assise en permanence au foyer. Les faillites augmentent dans des proportions inconnues jusqu'ici. Le corps social, en un mot, est malade.

Les derniers événements qui viennent d'ensanglanter la Belgique auraient dû ouvrir les yeux au gouvernement et aux Chambres. L'émeute a grondé. La grève, la seule arme que possèdent les travailleurs, en Belgique, pour témoigner

leur mécontentement, la grève s'est propagée, comme une traînée de poudre, aux quatre coins du pays.

Il y avait des mesures à prendre. Il y avait des misères à soulager. Il y avait des plaies à panser.

Au lieu de prendre ces mesures; au lieu de mettre tout en œuvre pour adoucir la vie des malheureux désespérés, le gouvernement du roi a donné ordre de réprimer énergiquement l'émeute de la misère, les grèves du désespoir.

Alors que les ouvriers criaient famine et étaient décidés au sacrifice de leur vie comme protestation suprême; alors qu'il eût fallu envoyer du pain à ces malheureux, le gouvernement s'est contenté d'envoyer des soldats et des cartouches.

L'armée belge a été contrainte, une fois de plus, de verser le sang belge.

C'est le général Vander Smissen qui a été chargé de cette répression sauvage.

Quel est cet homme? Quel est son passé? Que devait-on attendre de lui?

C'est ce que nous allons faire connaître.

..

Le sieur Vander Smissen est âgé de 63 ans. Il est né à Bruxelles le 1^{er} février 1823.

Son père, le général Vander Smissen, fit parler de lui à une époque où notre nationalité n'était pas bien assise. Il fut condamné, une première fois, en 1831, au bannissement, comme *traître à la patrie*, judiciairement convaincu d'avoir

voulu, à prix d'argent, dénationaliser son pays au profit de la dynastie d'Orange.

Rentré en Belgique, il renouvela cet attentat en 1841, et cette fois il fut condamné à mort.

Après cette condamnation il fut incarcéré à la prison des Petits-Carmes, à Bruxelles, en attendant son exécution. Mais celle-ci n'eut pas lieu. Voici comment :

Sa femme et son fils résolurent de délivrer le conspirateur orangiste condamné à mort. Un jour ils se rendirent à la prison et, pour ces adieux suprêmes, purent rester seuls avec le prisonnier. Ils profitèrent de cette situation pour affubler le général des vêtements de sa femme. C'est grâce à ce stratagème que le père Vander Smissen put s'évader et fuir à l'étranger.

Cette affaire fit beaucoup de bruit il y a quarante-cinq ans.

*
**

Le fils de l'ancien général Vander Smissen condamné à mort, fut élève de l'École militaire. Il sortit de celle-ci en 1843, sans aucune capacité. Ses camarades d'études l'appelèrent *le fruit sec par excellence*.

Il entra néanmoins à l'armée avec le grade de sous-lieutenant du 1^{er} régiment de ligne, le 1^{er} juin 1843.

Le Vander Smissen actuel fit voir de bonne heure ce dont il était capable.

C'était un ambitieux que le passé de son père obligeait à rester obscur malgré lui. Il sut contenir sa rage de paraître pendant quelque temps, mais le naturel fougueux de son caractère reprit vite le dessus.

Un jour, dans un café, à Ostende, Vander Smissen menaça de cravacher publiquement le consul de France, on n'a jamais su pourquoi.

Cet acte d'ignoble brutalité envers un agent d'un gouvernement ami eut un grand retentissement en France.

Le gouvernement fut obligé d'infliger à Vander Smissen 15 jours de prison militaire, et comme punition supplémentaire il le fit passer du premier au deuxième régiment de ligne.

Quelques années plus tard, le 17 février 1852, Vander Smissen fut nommé aide-de-camp du général-major Dens, qui, *pour des services d'antichambre*, lui fit obtenir la croix de la légion d'honneur !

Le 1^{er} août 1855 l'aide-de-camp en question fut nommé capitaine aux grenadiers.

Un peu après, Vander Smissen devint aide-de-camp du général Chazal qui lui fit obtenir, le 13 mai 1859, la croix de l'Ordre de Léopold, toujours pour service d'antichambre !

Spadassin par naissance et brutal par instinct, le sieur Vander Smissen fit encore parler de lui pour le fait suivant :

Un vieux membre du Parlement anglais, dans une discussion à la Chambre des Communes, avait accusé les belges de s'être comportés comme des lâches, en 1815, à la bataille de Waterloo.

Le fils du traître Vander Smissen de 1831 et 1841 provoqua en duel ce vieillard de 82 ans et, par une lettre rendue publique et publiée par tous les journaux de l'époque, il donna rendez-vous à son adversaire à Ostende.

Il l'attendit là pendant dix jours sans autre résultat que d'avoir appelé sur lui l'attention publique. C'est tout ce qu'il demandait, d'ailleurs.

En garnison à Liège, le sieur Vander Smissen se constitua le champion de son général, qui avait été l'objet de critiques de la part d'un journaliste liégeois.

Vander Smissen brutalisa, invectiva publiquement ce journaliste, qui déposa une plainte.

Traduit devant le conseil de guerre, Vander Smissen échappa à toute pénalité, *par esprit de corps!*

En 1864, Vander Smissen fut nommé major, *la veille* de sa nomination de lieutenant-colonel commandant la légion mexicaine!

*
**

La Belgique, neutre et indépendante, ne conserve sa neutralité et son indépendance que grâce aux grandes nations qui l'environnent. Sa situation obligeait donc les gouvernants à la plus grande réserve dans l'affaire du Mexique. Il y avait là un peuple libre et indépendant. L'ambition d'un prince autrichien, uni par le mariage à la sœur de Léopold II, ne devait pas être un motif suffisant pour envoyer là bas des soldats belges écraser ce peuple libre, et lui imposer, par la force, un empereur, un despote.

Nos gouvernants firent cela, cependant. Que fut cette expédition du Mexique? Ecoutez l'avis d'un historien :

« Cette invasion, dit-il, si audacieusement criminelle, ne fut pas seulement un attentat à la liberté du peuple mexicain, ce fut aussi une série d'exécutions, de fusillades, de raps, d'incendies, de

massacres féroces, d'assassinats, d'horreur infamante digne des Vandales et des barbares du Nord. »

Pour remplir semblable mission, pour présider à cette suite d'infamies, il fallait un soldat brutal, sans cœur, propre à toutes les cruautés.

Le gouvernement belge jeta les yeux sur Vander Smissen. Ce choix dit assez ce qu'on attendait de lui.

Sa conduite au Mexique fut sanguinaire et féroce. Malheureusement on n'en connaîtra jamais toute l'étendue et voici pourquoi :

Un jour, pendant cette triste campagne du Mexique, Vander Smissen, mettant la main sur la poignée de son sabre, s'écria, en présence de ses soldats, en s'adressant à un officier qu'il soupçonnait d'avoir écrit de dures vérités en Belgique :

« Bougre de rossard, canaille d'officier, f..... moi le camp au galop ou je te renverse à bas de ton cheval... »

Voici encore quelques traits de ce fameux soudard :

De sa propre autorité, sans le concours d'un conseil de guerre, sans aucune autre formalité, Vander Smissen fit fusiller deux soldats belges au Mexique, parce qu'ils avaient été surpris à quelques kilomètres du campement !

Ce double crime, comme les autres, resta impuni ! Que dis-je ? Vander Smissen reçut comme récompense les félicitations de la Cour et des décorations de toutes sortes !

Un autre jour encore, Vander Smissen dit au capitaine

Visart, qui *dépassait* son chef dans l'attaque de l'ennemi :

« Si vous me dépassez encore, je vous flanque mon sabre à la figure! »

Un journal de Verviers, *l'Echo*, raconta, en 1865, que Vander Smissen, toujours au Mexique, accompagné de son régiment et en présence de ses officiers (vous voyez qu'il était en force) a eu l'audace, le courage.... non, la cruauté, de couper lui-même les oreilles à un Mexicain !

Vander Smissen fut à peine rentré en Belgique, que Léopold II le prit pour aide de camp, et, par arrêté royal du 9 avril 1871, Vander Smissen fut nommé colonel.

*
* *

Chateaubriand écrivit un jour :

« Une démocratie n'existe plus là où il y a une force militaire en activité dans l'intérieur de l'Etat. »

La Belgique, à entendre les hommes politiques et les journalistes, est une démocratie, et cependant, non seulement elle possède une force militaire en activité dans l'intérieur de l'Etat, mais les commandants, les chefs de cette force, sont des êtres sans entrailles, à preuve Vander Smissen.

Car, il ne faut pas l'oublier, ses instincts sauvages ont

cours aussi bien en Belgique, sur nos soldats, qu'au Mexique.

Un journal de cette ville racontait, il y a quelque quinze ans, le fait suivant qui n'a jamais été démenti, pas plus que les autres :

« Trois officiers des grenadiers, en goguette, sous l'habit bourgeois, trouvèrent très spirituel d'aller la nuit, offrir quelques menues pièces de monnaie à un pauvre diable de factionnaire qui eut la faiblesse d'accepter. MM. les officiers ayant dénaturé le fait le portèrent à la connaissance du chef de corps, le sieur Vander Smissen. Celui-ci fit appeler le soldat, l'accusa de mendicité, le traita des noms les plus en vogue à la caserne et finalement le... souffleta.

« Après cet outrage indigne, le malheureux fut condamné à se promener, tête nue, dans la cour de la caserne, le bonnet à la main, dans l'attitude d'un mendiant, pendant plusieurs jours, au mois de janvier, par 15 degrés de froid ! »

Un biographe de Vander Smissen auquel nous avons emprunté un grand nombre des renseignements ci-dessus, écrivait en 1871 :

« Les faits que nous venons de raconter constituent, à notre avis, un dossier assez important pour attirer l'attention de la justice militaire, car

l'on appréhende encore journellement au collet bien des gens qui n'en ont pas autant sur la conscience.

« En tous cas, nous avons fait notre devoir, et il ne nous reste plus qu'à faire appel au jugement de l'opinion publique. C'est devant ce juge incorruptible que nous avons voulu vous traduire, arrogant Vander Smissen, et vous n'échapperez pas à sa justice!... »

Ah oui ! Au lieu d'être attrait en justice, Vander Smissen est bien en cour, et quand, par excès de misère et de désespoir, de malheureux ouvriers causent quelques dégâts ou se mettant simplement en grève, c'est l'homme du Mexique qui est chargé de la répression !

Voyons-le à l'œuvre dans cette circonstance :

Le 27 mars dernier, le général Vander Smissen fut envoyé à Charleroi.

Aussitôt il donne des ordres sauvages.

Le lendemain de son arrivée à Charleroi, il ordonne à la garde-civique de tirer sans sommations préalables. Un échevin, M. Defontaine, proteste contre ces ordres sanguinaires. Pour toute réplique, Vander Smissen conteste à M. Defontaine de discuter ses ordres et menace de le faire arrêter et destituer.

Ce féroce général alla plus loin.

Il fit plusieurs circulaires, adressées aux officiers, par lesquelles il ordonna de tirer, sans sommation aucune, sur les grévistes. Il autorisa les particuliers à s'armer et à tirer sur le premier venu qui pourrait être pris pour un gréviste.

Il fit une autre circulaire dans laquelle il disait :

1° Dans le cas où un meeting serait annoncé de façon à faire craindre des désordres, il lui en serait donné connaissance afin qu'il juge si, au nom de la loi suprême du bien public, il n'y aurait pas lieu de l'interdire;

2° Dans les localités où l'armée est requise pour maintenir l'ordre, toute personne qui prononcera publiquement des paroles contraires à l'esprit de nos lois ou de nos institutions sera arrêtée sur-le-champ;

3° Enfin, tout anarchiste connu, n'habitant pas la localité, qui mettrait le pied sur un des territoires préindiqués, sera de même immédiatement arrêté. Si c'est un étranger, on le conduira à la frontière.

Une nouvelle instruction aux autorités militaires dit encore ceci ;

« Si la gendarmerie s'empare, pour la seconde fois, d'un anarchiste qui aurait déjà été saisi sur un

des territoires occupés par des troupes requises pour réprimer les troubles, elle le maintiendra en arrestation et prendra mes ordres.

(Signé) baron Vander Smissen. »

Toutes ces mesures, toutes ces instructions sont illégales et anticonstitutionnelles.

On poursuit des malheureux pour des pécadilles ; on les condamne à plusieurs mois de prison pour rien et le sieur baron Vander Smissen peut impunément prendre des arrêtés absolument contraire aux lois !

Il fait plus : il fait arrêter des citoyens parce qu'ils se rendent dans une localité en grève, et les fait reconduire chez eux. Il défend la vente des journaux et des brochures, etc., etc.

Et quant à la Chambre, on demande l'avis du gouvernement, celui-ci se contente de dire qu'il ne sait rien, qu'il va examiner !

Si les belges sont égaux devant la loi ; si la justice n'est pas un vain mot, il faut que le sieur Vander Smissen soit poursuivi.

Il faut, de plus, que tous les citoyens qui ont été victimes de ses illégalités, le poursuivent impitoyablement.

Le gouvernement surtout doit agir.

Quand les désordres ont eu lieu il a dit que force devait rester à la loi.

Or, la loi a été violée par Vander Smissen, et si on ne le poursuit pas, on montrera une fois de plus que la justice a deux poids et deux mesures.

Si c'est de cette façon que les gouvernants veulent réta-

blir ce qu'ils appellent *l'ordre* ; si c'est de cette façon qu'ils s'y prennent pour faire respecter la loi aux misérables quand des généraux peuvent impunément la fouler aux pieds, ils s'y prennent fort mal !

Il faut donc que partout on demande la mise en accusation de Vander Smissen.

Mais vous verrez qu'on ne l'obtiendra pas. Les loups ne se mangent pas entre eux, et les loups du gouvernement peuvent encore avoir besoin du loup Vander Smissen pour faire de nouvelles saignées !

C'est ce que ces gens appellent *rétablir l'ordre* !

DEMANDEZ

CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE JOURNAUX

LE NOUVEAU JOURNAL

EN AVANT

POUR LE SUFFRAGE UNIVERSEL !

PAR

DEFUISSEAUX

5 centimes le numéro

JOURNAL DE GRAND FORMAT

Paraissant tous les samedis

EN VENTE PARTOUT

VA PARAÎTRE :

RECUEIL

DE

Chansons Populaires

POUR

LE 13 JUIN

Prix : 10 centimes

5 francs le cent pour les vendeurs de journaux
et les Sociétés ouvrières.

Bruxelles. — Imp. du « Peuple »

Le Peuple

Organe Quotidien

DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE

2 centimes le numéro

ABONNEMENT

8 francs

4

2

Pour tous les pays

On s'abonne par mandat postal ou par

chèque postal

BUREAU

11 rue des Minimes, 12, Bruxelles

On trouve le journal dans tous les kiosques

et chez

les libraires socialistes

et chez

Le Peuple

Organe Quotidien

DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE

2 centimes le numéro

ABONNEMENT

UN AN	8 francs
SIX MOIS	4 »
TROIS MOIS	2 »

Pour toute la Belgique

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste du pays.

BUREAUX:

Rue des Sables, 12, Bruxelles

On demande des vendeurs pour tous les centres industriels du pays.

Pour Liège et les environs s'adresser chez Louis Roman, 148, rue Grétry.